

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

## **PRÉSENTS :**

**ROUCHUT** Josiane - **BERGER** Nicole - **CAUCHY** Louis - **PAUZAT** Yves - **GIRAUD** Claudine - **LEMARCHAND** Frédéric - **DUCHE NARBONNE** Carole - **GRANDJEAN** Olivier **DEMNET** Julien - **DAVID** Déborah - **LAVERNHE** Patrice - **MAGADOUX** Sylvain

**ABSENTS :** **BARGET** Paul (pouvoir donné à Frédéric LEMARCHAND) - **DEHAYS** Claudine (pouvoir donné à GIRAUD Claudine) - **LENOIR** Magalie (pouvoir donné à Nicole BERGER)

Séance ouverte à 20 H 30

Secrétaire de séance : Julien DEMNET

Lecture du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2025 : Adoption à l'unanimité.

## **BUDGET COMMUNAL – AUTORISATION DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux collectivités locales de fonctionner dans l'attente du vote du budget. Ainsi, jusqu'au 15 avril, le conseil municipal peut donner l'autorisation au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

La délibération doit préciser le montant de l'affectation des dépenses autorisées.

La délibération prise en décembre 2025 incluait les restes à réaliser de l'année N-1, qui ne doivent pas être pris en compte. Un nouveau calcul a donc été effectué. Les dépenses à retenir s'élèvent à **43 830 €**.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

## **AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION FEDER**

Madame la Maire rappelle qu'un Appel à Projets « Lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbain » a été lancé dans le cadre de la programmation européenne 2021-2027. Les candidatures sont ouvertes du 03/11/2025 au 31/01/2026.

Cet Appel à Projets a pour objectif d'encourager l'adaptation des espaces publics urbains en Nouvelle-Aquitaine face aux effets du changement climatique, notamment par la désimperméabilisation et la végétalisation.

Après étude des critères de candidature, il apparaît que le projet d'aménagement du centre bourg peut entrer dans le champ de cet appel à projets.

Elle rappelle que la première phase d'aménagement du centre bourg a déjà fait l'objet de demande de subventions auprès de l'Etat (au titre du Fonds Vert qui a été obtenue, et au titre de la DETR) ainsi que de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Toutefois, même si les réponses n'ont pas encore été notifiées, les premiers retours techniques font apparaître d'une part qu'il ne pourrait y avoir de cumul DETR / Fonds Vert et d'autre part, que le dossier déposé auprès de l'Agence de l'Eau pourrait ne pas être pris en compte en 2026.

C'est pourquoi, compte tenu des délais fixés dans le cadre de l'Appel à Projets « Lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbain », Madame la Maire propose de déposer une demande de subvention FEDER en modifiant le plan de financement initial pour tenir compte de ces informations.

Le montant de la demande de subvention sollicitée se monte à 296 983 €.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

***Cérémonie des vœux et repas des aînés les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2026***

***Pigeonnier contraceptif*** : une rencontre avec le technicien a lieu le 27 janvier pour définir l'implantation et les caractéristiques techniques préalables à l'installation.

La séance est levée à 21h00